



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le 21 mars 2025

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

*Sous-direction des politiques sociales, de la prévention
et de la protection sociale complémentaire*

Bureau des prestations d'action sociale

Arrêté modificatif

**portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité central
d'action sociale**

Les ministres de l'aménagement du territoire et de la transition écologique,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2023 portant renouvellement des membres du comité central d'action sociale, modifié,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté du 22 février 2023 susvisé est modifié ainsi qu'il suit.

Au titre des représentants du personnel :

Monsieur Laurent LANOE, représentant titulaire CGT, en remplacement de Monsieur Franck ROBERT ;

Monsieur Sofiène CHELLAH, représentant suppléant CGT, en remplacement de Monsieur Anthony MAES ;
Monsieur Rodolphe FLOTAT, représentant suppléant CGT, en remplacement de Monsieur Frédéric SCHMITT ;
Monsieur David CORBEL, représentant titulaire CFDT, en remplacement de Madame Martine LE GOUIC ;
Madame Marie-Claude FRANCOIS, représentante suppléante CFDT en remplacement de David CORBEL ;
Madame Caroline BOUDE, représentante suppléante CFDT, en remplacement de Madame Véronique WYPYCH.

Article 2

Au titre des représentants des associations :

Monsieur Stéphane LE FLOCH, président du Comité de gestion des centres de vacances, en remplacement de M. Stéphane SUTEAU.

Article 3

Au titre des membres titulaires (représentants de l'administration centrale et des services déconcentrés) :

Madame Aurore DROMBY, cheffe du bureau des prestations d'action sociale

Au titre des membres suppléants (représentants de l'administration centrale et des services déconcentrés) :

Madame Nathalie DEGRYSE, directrice interdépartementale des routes Nord

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour les ministres et par délégation,
La cheffe du service développement professionnel et
conditions de travail

Stéphanie Signature
GILARDIN numérique de
stephanie Stéphanie
.gilardin GILARDIN
stephanie.gilardin
Date : 2025.03.21
17:47:56 +01'00'

Stéphanie GILARDIN